



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement

Question écrite n° 4935

Texte de la question

M. Michel Havard attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le développement du bitume écologique en France. Le réseau routier français regroupe près de 750 000 km de voies diverses couvertes essentiellement d'asphalte. À l'inverse des granulats (roche, sable, gravier) qui sont 100 % naturels, le bitume qui entre dans la composition de l'asphalte est obtenu à partir de pétrole brut. Face à l'augmentation du cours du pétrole et à la diminution des ressources fossiles de la planète, le développement d'alternatives au bitume devient une priorité. Le bitume écologique semble être une alternative intéressante au bitume traditionnel. Composé de granulats et d'un liant végétal sans dérivé pétrochimique, son caractère naturel lui permet de ne pas contaminer les eaux de ruissellement et d'être exempt de vapeur ou gaz toxique. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour développer l'emploi du bitume écologique en France.

Texte de la réponse

Les produits routiers utilisés actuellement sont composés d'un mélange granulats-liant, le liant étant le bitume. La mise en place du bitume peut être réalisée selon 3 méthodes : le chauffage, le ramollissement par un solvant ou fluxant, ou la mise en émulsion par addition d'émulsifiant au mélange eau-bitume. L'utilisation de liant végétal permet aujourd'hui de diminuer la température de fabrication des revêtements de 40 degrés. Les fluxants végétaux sont plus facilement stockables que les fluxants pétroliers car le risque d'explosion est réduit. Certaines techniques comprenant ces liants, notamment pour les couches de roulement, sont déjà répandues aujourd'hui. Les enduits superficiels à base de fluxant végétal sont notamment présents dans les parcs départementaux et dans les entreprises routières. Les enrobés à chaud à base de liant végétal sont plus utilisés en milieu urbain sur des petites surfaces. La technique des émulsifiants végétaux est récente et les retours d'expérience sont encore peu nombreux. Les avantages environnementaux de ce type de produit sont nombreux : économie de ressource non renouvelable, amélioration de la santé des travailleurs, écotoxicité et biodégradabilité meilleure qu'une technique classique. Toutefois, le coût des enrobés au liant végétal est très élevé par rapport à un enrobé classique. L'utilisation de fluxants végétaux n'engendre pas de surcoût, en principe. Cependant, ces produits n'ont pas fait l'objet de validation par les instances scientifiques et techniques du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Des enrobés à base de liant végétal et des enduits à base de fluxant végétal sont actuellement évalués dans le cadre de la politique de soutien à l'innovation routière. Ces chantiers expérimentaux doivent apporter les retours d'expérience nécessaires à la validation des techniques utilisant les liants végétaux par les services du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Michel Havard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4935

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5796

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7527